

## POLYACTE – MISE À JOUR DES BIBLES D'ACTES – OCTOBRE 2014

### **140 NOUVEAUX ACTES, 225 ACTES ACTUALISES**

*Fort de son expertise éditoriale, LexisNexis est soucieux d'offrir toujours plus d'actualité et de sécurité juridique. Riches de plus de **8000 modèles et formules**, les 22 Bibles d'actes font l'objet d'une veille législative et jurisprudentielle quotidienne. Véritables « boîtes à outils », ces bibles sont également améliorées et enrichies grâce aux remarques et retours des praticiens qui bénéficient ainsi de la plus grande variété de modèles disponibles quelle que soit leur pratique.*

### **En droit des sociétés : création de 127 actes et mise à jour de 110 actes**

- **Bibles SAC, SDI, SAS, SARL, SELAFA, SELARL, EURL, Sociétés civiles et SNC** : mise à jour des actes conformément à l'**ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises** :
  - Article 2 : C. com. art. L 221-14 modifié : cession de parts de SARL et de SNC : l'exigence du double dépôt au RCS de l'acte de cession et des statuts modifiés est supprimée. le dépôt des statuts modifiés suffit pour rendre la cession opposable aux tiers ;
  - Article 3 : Abrogation de l'article L. 223-5 du Code de commerce qui posait le principe de l'interdiction faite à une EURL d'être associée unique d'une autre EURL ;
  - Articles 5, 6 et 7 : réforme du droit des conventions réglementées ;
  - Articles 22, 23 et 24 : sécurisation du régime de rachat des actions de préférence ;
  - Articles 27 à 35 : réforme du régime des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance dites valeurs mobilières complexes ;
  - Article 37 : Réduction du champ d'application de l'expertise et encadrement de la mission de l'expert pour fixer le prix de cession des droits sociaux ou de leur rachat par la société en cas de contestation.

- **Bibles SAC, SDI, SAS-SASU, SARL et SELAS-SELASU** : intégration de la **loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle** modifiant l'article L.225-197-1, I, al.2 du Code commerce portant de 10% à 30% la quotité maximale d'actions pouvant être attribuées gratuitement ;
- **Bibles SAC, SDI, SELAFA** : ajout d'un commentaire relatif à la **loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes** relative à la représentation équilibrée femmes-hommes dans les conseils d'administration ;
- **Bibles SAC, SDI, SNC, SARL, EURL, SELARL, SELAFA, SELAS et SAS** : mise à jour des actes conformément au **décret n° 2014-1063 du 18 septembre 2014 relatif à la simplification de certaines obligations comptables applicables aux commerçants et de diverses mesures du droit des sociétés** qui fixe les modalités de mise à disposition du rapport de gestion des sociétés tenues de publier leurs comptes annuels ;
- **Bible SAS** : création de séquences de **décisions unanimes d'associés** ;
- **Bible SARL** : dans la séquence « **Augmentation de capital par apport en nature** », ajout de la possibilité de verser une soulte en espèces ;
- **Bible Sociétés agricoles** :
  - re séquençage de la Bible par évènement ;
  - révision des **statuts** et des **rapports de gestion** pour la SCEA, la GAEC et l'EARL.

## Et dans les autres matières : création de 13 actes, mise à jour de 115 actes

- **Bibles Association, Baux, Fonds de commerce et Travail** : suppression des mots « en bon père de famille » remplacés par le terme « raisonnablement » en application de la **loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (1)** ;
- **Bible Baux** : mise à jour d'actes à la suite de la **loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (1)** (loi dite « Pinel ») ;
- **Bible Fonds de commerce** : mise à jour de la cession de fonds de commerce conformément à la **loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire** ;

- **Bible Contrats** : création d'actes en matière de **nantissement** ;
- **Bible Travail** :
  - Ajout de nouvelles questions adressées ;
  - Mise à jour, révision et création d'actes en matière d'**élections** professionnelles ;
  - Mise à jour du règlement intérieur ;
- **Bible EIRL** : mise à jour des actes en matière de constitution et de transfert de lieu d'exploitation d'activité conformément à la **loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (1)** (loi dite « Pinel ») ;
- **Bible Association** : création de **statuts d'association agréée de pêcheurs professionnels en eau douce**.

#### TABLEAU DE SYNTHÈSE

BIBLE	SEQ.	ACTE(S)	SOURCE	DATE EV	COMMENTAIRE
SAC	AGO Annuelle - Approbation des comptes	14, 94, 488 et 703	<p>- Ord. n° 2014-863, 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises</p> <p>- L. n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes</p> <p>- D. n° 2014-1063 du 18 septembre 2014 relatif à la simplification de certaines obligations comptables applicables aux commerçants et de diverses mesures du droit des sociétés</p>		<p>- Articles 5, 6 et 7 : réforme du droit des conventions réglementées sur quatre points distincts</p> <p>'- Modification de l'article L.225-211 du Code de commerce : mention dans le rapport de gestion des actions de préférence achetées par la société par application des articles L. 228-12 modifié et L. 228-12-1 nouveau du Code de commerce</p> <p>'- Ajout d'un commentaire sur la représentation équilibrée femmes - hommes au sein des conseils d'administration</p> <p>'- Fixe les modalités de mise à disposition du rapport de gestion des sociétés tenues de publier leurs comptes annuels</p>

BIBLE	SEQ.	ACTE(S)	SOURCE	DATE EV	COMMENTAIRE
	Constitution	54 et 55	- Ord. n° 2014-863, 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises		- Articles 5, 6 et 7 : réforme du droit des conventions réglementées sur quatre points distincts '- Article 37 : modification de l'article 1843-4 du Code civil
	AGE > Changement du mode de gestion	24 et 1154	- Loi n° 2014-384, 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle		- Articles 5, 6 et 7 : réforme du droit des conventions réglementées sur quatre points distincts
	AGE > Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital	1776, 1783, 1784, 1789 et 1790	Ord. n° 2014-863, 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises		- Articles 27 à 35 : modification des articles 228-91 et suivants du Code de commerce
	AGE > Attribution gratuite d'actions existantes	1680, 1681 et 1686	Loi n° 2014-384, 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle		L'article 9 modifie l'article L. 225-197-1, I, al. 2 du Code de commerce relatif à la quotité maximale d'actions pouvant être attribuées gratuitement
	AGE > Attribution gratuite d'actions à émettre par augmentation de capital	1749, 1756 et 1757			
SDI	Constitution	2, 3	- Ord. n° 2014-863, 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises  - Loi n° 2014-384, 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle		- Articles 5, 6 et 7 : réforme du droit des conventions réglementées sur quatre points distincts '- Article 37 : modification de l'article 1843-4 du Code civil '- L'article 9 modifie l'article L. 225-197-1, I, al. 2 du Code de commerce relatif à la quotité maximale d'actions pouvant être attribuées gratuitement
	AGO Annuelle - Approbation des comptes	19, 23, 29 et 44	- Ord. n° 2014-863, 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises		- Articles 5, 6 et 7 : réforme du droit des conventions réglementées sur quatre points distincts '- Articles 22, 23 et 24 : sécurisation du régime de rachat des actions de préférence
	Décisions du conseil de surveillance > Autorisation de conventions réglementées (C. Com., Art. L. 225-86)	175	- D. n° 2014-1063 du 18 septembre 2014 relatif à la simplification de certaines obligations comptables applicables aux commerçants et de diverses mesures du droit des sociétés		'- Fixe les modalités de mise à disposition du rapport de gestion des sociétés tenues de publier leurs comptes annuels
	AGE > Attribution gratuite d'actions existantes	337, 344 et 345	Loi n° 2014-384, 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle		L'article 9 modifie l'article L. 225-197-1, I, al. 2 du Code de commerce relatif à la quotité maximale d'actions pouvant être attribuées gratuitement

BIBLE	SEQ.	ACTE(S)	SOURCE	DATE EV	COMMENTAIRE
	AGE > Attribution gratuite d'actions par augmentation de capital	475, 476 et 488			

BIBLE	SEQ.	ACTE(S)	SOURCE	DATE EV	COMMENTAIRE
SAS	SAS > Décisions unanimes des associés	1388 à 1514 et 272, 277, 439, 316, 495 et 496			Créations des sous-séquences : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre de décision unanime</li> <li>- Remplacement du président ou du directeur général par les associés (démission, décès, révocation)</li> <li>- Rémunération du président et du directeur général (décision des associés)</li> <li>- Autorisations diverses</li> <li>- Modification de l'objet social</li> <li>- Modification de la dénomination sociale</li> <li>- Modification de la durée de la société</li> <li>- Modification de la date de clôture de l'exercice social</li> <li>- Modification exceptionnelle des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social</li> <li>- Transfert du siège social</li> <li>- Agrément d'une cession d'actions</li> <li>- Distribution de dividendes hors AGO Annuelle</li> <li>- Nomination de commissaire aux comptes (C. Com., Art. L. 227-9-1)</li> <li>- Remplacement d'un commissaire aux comptes</li> <li>- Augmentation de capital par incorporation de réserves</li> <li>- Augmentation de capital en numéraire ou par compensation avec DPS</li> <li>- Augmentation de capital en numéraire ou par compensation sans DPS</li> <li>- Augmentation de capital par apports en nature</li> <li>- Perte de la moitié du capital social (c. com., art. l. 225-248)</li> <li>- Réduction du capital social motivée par des pertes</li> <li>- Réduction du capital social non motivée par des pertes par remboursement partiel de toutes les actions</li> <li>- Réduction du capital social non motivée par des pertes par rachat d'actions</li> <li>- Mise en sommeil</li> <li>- Dissolution</li> </ul>

POLYACTE (OCTOBRE 2014)

BIBLE	SEQ.	ACTE(S)	SOURCE	DATE EV	COMMENTAIRE
	SAS > AGE	444, 451, 452, 457, 459, 827, 834, 835, 1147, 1152, 1159, 1160, 1161, 1166 et 1167	- Ord. n° 2014-863, 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises  - Loi n° 2014-384, 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle		- Articles 27 à 35 : modification des articles 228-91 et suivants du Code de commerce '- L'article 9 modifie l'article L. 225-197-1, I, al. 2 du Code de commerce relatif à la quotité maximale d'actions pouvant être attribuées gratuitement
	SAS > Constitution	3	- Ord. n° 2014-863, 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises  - Loi n° 2014-384, 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle		- Article 37 : modification de l'article 1843-4 du Code civil '- L'article 9 modifie l'article L. 225-197-1, I, al. 2 du Code de commerce relatif à la quotité maximale d'actions pouvant être attribuées gratuitement
	Statuts de SAS après transformation d'une SA ou SARL en SAS	300, 301			
	SAS à capital variable > Constitution	1328			
	SASU > Constitution	94	Loi n° 2014-384, 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle		L'article 9 modifie l'article L. 225-197-1, I, al. 2 du Code de commerce relatif à la quotité maximale d'actions pouvant être attribuées gratuitement
	SAS > AGO Annuelle	26	D. n° 2014-1063 du 18 septembre 2014 relatif à la simplification de certaines obligations comptables applicables aux commerçants et de diverses mesures du droit des sociétés		Fixe les modalités de mise à disposition du rapport de gestion des sociétés tenues de publier leurs comptes annuels
	SASU > Approbation des comptes annuels	99, 306 et 1451			<b>Création :</b> - Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos (SASU à direction unique - Associé unique président)
SARL	Constitution	63 et 388	Ord. n° 2014-863, 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises		Article 37 : modification de l'article 1843-4 du Code civil
	Cession de parts sociales > Cession libre	518			Article 2 : suppression de l'exigence du double dépôt au RCS de l'acte de cession et des statuts modifiés (C. com. art. L 221-14)
	Cession de parts sociales > Cession avec agrément	519			

BIBLE	SEQ.	ACTE(S)	SOURCE	DATE EV	COMMENTAIRE
	AGO Annuelle - Approbation des comptes	433, 490	- Ord. n° 2014-863, 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises  - D. n° 2014-1063 du 18 septembre 2014 relatif à la simplification de certaines obligations comptables applicables aux commerçants et de diverses mesures du droit des sociétés		- Article 4 : rétablissement de la possibilité de demander en justice la prolongation du délai de réunion de l'assemblée d'approbation des comptes (C. com. art. L 223-26, al. 1 ) '- Fixe les modalités de mise à disposition du rapport de gestion des sociétés tenues de publier leurs comptes annuels
	AGE > Transformation en société anonyme à conseil d'administration	544 et 545	Loi n° 2014-384, 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle		L'article 9 modifie l'article L. 225-197-1, I, al. 2 du Code de commerce relatif à la quotité maximale d'actions pouvant être attribuées gratuitement
	AGE > Transformation en société anonyme à directoire et conseil de surveillance	1399			
	AGE > Augmentation du capital par apports en nature	832, 833, 838, 839			Ajout de la possibilité de verser une soulte en espèces
	Décisions unanimes des associés > Augmentation du capital par apports en nature	1685			
EURL	Constitution	101	Ord. n° 2014-863, 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises		Article 37 : modification de l'article 1843-4 du Code civil
	Cession de parts sociales	1235			Article 2 : suppression de l'exigence du double dépôt au RCS de l'acte de cession et des statuts modifiés (C. com. art. L 221-14)
	Approbation des comptes annuels	1376	D. n° 2014-1063 du 18 septembre 2014 relatif à la simplification de certaines obligations comptables applicables aux commerçants et de diverses mesures du droit des sociétés		Fixe les modalités de mise à disposition du rapport de gestion des sociétés tenues de publier leurs comptes annuels
SNC	Cession de parts sociales	953 et 954	Ord. n° 2014-863, 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises		Article 2 : suppression de l'exigence du double dépôt au RCS de l'acte de cession et des statuts modifiés (C. com. art. L 221-14)



BIBLE	SEQ.	ACTE(S)	SOURCE	DATE EV	COMMENTAIRE
	AGO Annuelle	1351	D. n° 2014-1063 du 18 septembre 2014 relatif à la simplification de certaines obligations comptables applicables aux commerçants et de diverses mesures du droit des sociétés		Fixe les modalités de mise à disposition du rapport de gestion des sociétés tenues de publier leurs comptes annuels
<b>SOCIETE CIVILE</b>	Constitution	360, 366, 367, 1196, 1347	Ord. n° 2014-863, 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises		Article 37 : modification de l'article 1843-4 du Code civil
<b>SELAFA</b>	Constitution	4	Ord. n° 2014-863, 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises		- Articles 5, 6 et 7 : réforme du droit des conventions réglementées sur quatre points distincts
	Approbation des comptes annuels	20, 31, 42, 46			
	Autorisation de convention réglementée (C. Com., Art. L. 225-38)	214			
<b>SELAS</b>	SELAS > Constitution	1	Loi n° 2014-384, 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle		L'article 9 modifie l'article L. 225-197-1, I, al. 2 du Code de commerce relatif à la quotité maximale d'actions pouvant être attribuées gratuitement
	SELASU > Constitution	60			
	SELAS > AGO annuelle	38	D. n° 2014-1063 du 18 septembre 2014 relatif à la simplification de certaines obligations comptables applicables aux commerçants et de diverses mesures du droit des sociétés		Fixe les modalités de mise à disposition du rapport de gestion des sociétés tenues de publier leurs comptes annuels
	SELASU > Approbation des comptes annuels	183			
<b>SELARL</b>	SELARL > Approbation des comptes annuels	28, 34	- D. n° 2014-1063 du 18 septembre 2014 relatif à la simplification de certaines obligations comptables applicables aux commerçants et de diverses mesures du droit des sociétés  - Ord. n° 2014-863, 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises		- Article 4 : rétablissement de la possibilité de demander en justice la prolongation du délai de réunion de l'assemblée d'approbation des comptes (C. com. art. L 223-26, al. 1 )
	SELARLU > Approbation des comptes annuels	122	D. n° 2014-1063 du 18 septembre 2014 relatif à la simplification de certaines obligations comptables applicables aux commerçants et de diverses mesures du droit des sociétés		Fixe les modalités de mise à disposition du rapport de gestion des sociétés tenues de publier leurs comptes annuels

BIBLE	SEQ.	ACTE(S)	SOURCE	DATE EV	COMMENTAIRE
<b>BAUX</b>	Bail commercial > Contrats de bail	57, 92, 93, 60, 151	Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (1) et Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (1)		Suppression des mots "en bon père de famille" remplacés par le mot "raisonnablement"
	Bail commercial > Centres commerciaux	161			
	Bail commercial > Révision du loyer	94 et 95	Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (1)		
	Bail commercial > Renouvellement du bail	68			
	Bail professionnel	148, 149			
	Bail rural > Bail à ferme	124, 125 et 167	Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (1)		Suppression des mots "en bon père de famille" remplacés par le mot "raisonnablement"
	Bail rural > Sous - location	165, 166			
<b>SOCIETE AGRICOLE</b>	Constitution > GAEC	644 et 681	<b>Intégration des modifications CER</b>		Suppression des mots "en bon père de famille" remplacés par le mot "raisonnablement"
	Constitution > SCEA	29			
	Constitution > EARL	5			
	Approbation des comptes annuels > SCEA	203			
	Approbation des comptes annuels > GAEC	432			
	Approbation des comptes annuels > EARL	756			
	Actes cadres et divers > GAEC	680	Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (1)		Suppression des mots "en bon père de famille" remplacés par le mot "raisonnablement"
	Actes cadres et divers > SCEA	701			
	Actes cadres et divers > EARL	757			
	Actes cadres et divers > SCL	704			
<b>FONDS DE COMMERCE</b>	Fonds de commerce > Location-gérance	134, 135, 136 et 144	Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (1)		Suppression des mots "en bon père de famille" remplacés par le mot "raisonnablement"

BIBLE	SEQ.	ACTE(S)	SOURCE	DATE EV	COMMENTAIRE
	Fonds de commerce > Cession de fonds de commerce	145	Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire		Intégration d'une clause relative à l'information des salariés
<b>CONTRATS</b>	Suretés et garanties > Nantissement	261 à 266	JCl. Contrats-distribution, fasc. F-2960 : Nantissement de meubles incorporels (form. 4 à 9)		<b>Créations :</b> - Nantissement de compte titres financiers - Déclaration de gage de compte titres financiers - Attestation de nantissement de compte titres financiers (C. monét. fin., art. L. 211-20, I) - Nantissement du solde d'un compte courant - Nantissement de compte à terme - Gage espèces
<b>EIRL</b>	Constitution	17, 20, 21, 22, 23, 29, 30	L. n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises		Mise à jour
	Transfert de lieu d'exploitation d'activité	25	L. n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (art. 33)		Mise à jour
<b>Associations</b>	Constitution > Statuts	71			<b>Création d'acte :</b> - Statuts de l'association agréée de pêcheurs professionnels en eau douce
	Constitution > Statuts	60	L. n° 2014-873, 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes		Mise à jour
<b>TRAVAIL</b>	Rupture du contrat de travail > Licenciement > Licenciement pour motif économique	236, 237, 239, 240, 369, 371, 375, 372, 376, 399, 397, 241, 242, 398, 245	- Ord. n° 2014-699, 26 juin 2014, portant simplification et adaptation du droit du travail  - A. 27 juin 2014, fixant la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article 5 du décret n° 2013-554 du 27 juin 2013 relatif à la procédure de licenciement collectif pour motif économique		Mise à jour
	Règlement intérieur	180	- L. n° 2014-873, 4 août 2014, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (1)  - Ord. n° 2014-699, 26 juin 2014, portant simplification et adaptation du droit du travail  - D. n° 2014-754, 1er juillet 2014, modifiant l'article R. 4228-20 du code du travail		Mise à jour

BIBLE	SEQ.	ACTE(S)	SOURCE	DATE EV	COMMENTAIRE
	Institutions représentatives du personnel > Délégués du personnel > Elections	111, 112, 423, 113, 133, 114 à 121, 130, 122 à 126	- Ord. n° 2014-699, 26 juin 2014, portant simplification et adaptation du droit du travail - JCI Travail traité, fasc. 1210, Elections professionnelles - Déroulement		Mise à jour, révisions et création : - Invitation des organisations syndicales (courrier aux unions départementales - élections des délégués du personnel)
	Institutions représentatives du personnel > Comité d'entreprise > Elections	131, 132, 424, 148, 147, 134 à 141, 146, 142 à 145, 425			Mise à jour, révisions et créations : - Invitation des organisations syndicales (courrier aux unions départementales - élections du comité d'entreprise) - Transmission du procès-verbal de carence à l'inspecteur du travail (élections du comité d'entreprise)
	Institutions représentatives du personnel > Comité d'établissement > Elections	154, 155, 426, 156, 170, 157 à 164, 169, 165 à 168, 427			Mise à jour, révisions et créations : - Invitation des organisations syndicales (courrier aux unions départementales - élections du comité d'établissement) - Transmission du procès-verbal de carence à l'inspecteur du travail (élections du comité d'établissement)
	Institutions représentatives du personnel > Délégation unique du personnel > Elections	188, 186, 428, 187, 189 à 199			Mise à jour, révisions et création : - Invitation des organisations syndicales (courrier aux unions départementales - élections de la délégation unique du personnel)
	Conventions et accords collectifs > Autres accords	352	L. n° 2014-873, 4 août 2014, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (1)		Mise à jour
	Clauses types	408	L. n° 2014-873, 4 août 2014, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (1)		Mise à jour : remplacement de l'expression "en bon père de famille" par "raisonnablement"
	Divers	292	- L. n° 2014-873, 4 août 2014, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (1) - L. n° 2014-626, 18 juin 2014, relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises		Mise à jour : remplacement de l'expression "en bon père de famille" par "raisonnablement" ; suppression de la mention de l'indice du coût de la construction